



Syndic copropriétaire majoritaire via une sci présente au conseil

Par **ckluigi**, le **28/03/2012** à **16:30**

Bonjour,

Un copropriétaire majoritaire ayant fait obstacle au principe de réduction des voies par la création d'une SCI a élu cette même SCI au conseil syndical. Ce copropriétaire représente maintenant la SCI au conseil syndical. De plus, cette personne s'est élue syndic, avec un salaire très élevé (800€/lot par an hors frais).

Cette situation est-elle caractéristique d'un abus de majorité, contestable au TGI ?

Cette personne peut-elle être à la fois syndic et représentante de la SCI élue au conseil syndical ? Sinon, quel est le recours possible ?

Cordialement